

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

NOTRE TROISIÈME ANNIVERSAIRE

Malgré tous les pronostics néfastes qui ont été prononcés contre sa viabilité, le Réveil Saint-Pierrais vient d'entrer encore vigoureux dans sa troisième année de publication, quand ses adversaires les plus modérés ne lui accordaient que trois mois d'existence.

Ce qu'il y a de plus pathétique ou pour mieux dire de plus comique, est aujourd'hui d'entendre ces mêmes critiques ès-art soutenir qu'il faudrait que les journaux disparaissent pour rendre le calme au pays; lisez pour rendre le champ libre à leurs amis dévoués.

Que ces gens sont donc simples et naïfs malgré leur grandeur et qu'ils sont peu magnanimes de désirer que l'on puisse commettre impunément un tas de saletés et de vilénies sans être exposé au revers de la médaille qui est d'être affiché au pilori de l'ignominie publique.

Nous avons de la persévérance et de la patience sans être imbus de science, et tôt ou tard nous arriverons à notre but de mettre à nu les turpitudes malsaines de gens qui, en fait de vertus civiques, n'ont que de la morgue et de l'impudence assaillonnées d'insolences grossières et ordurières à l'adresse de gens honorables qu'ils ne peuvent atteindre même à l'aide de ces grossièretés de matelots.

Les injures, les grossièretés, les calomnies d'où qu'elles viennent ne nous arrêteront pas; nous savons ce que valent ces moyens d'action et ceux qui les emploient: les uns et les autres n'ont qu'un but faire dégénérer en personnalités la polémique que nous soutenons contre les abus et les vexations de toutes sortes: ce serait trop facile de détourner les coups, nous appelerons un chat, un chat, et Rollet un fripon.

Quoique cela, que de chemin parcouru depuis trois ans, combien la lumière s'est faite sur des agissements dont on ne soupçonnait pas les dessous aussi malpropres.

Mais aussi que les convictions intimes de bien des gens sont changées,

combien savent apprécier ce que valent au fond certains personnages qui, congratulant à leur heure, n'ont que l'injure, la menace et la grossièreté pour en imposer avec plus d'audace et plus de violence par tous les moyens.

Tout ce beau temps est passé de ne plus être discuté, de voir la fourberie s'imposer comme une vertu, de se faire un mérite d'actes que la correctionnelle ou la cour d'assises aurait dû punir.

La pusillanimité des victimes disparaît au fur et à mesure que les gens sont mieux renseignés sur les moyens coupables employés pour les amener à contribution.

Malgré cela, trop de gens encore soi-disant dans un intérêt personnel mal compris, se complaisent dans un état de servilité dont ils ont honte et dont ils se défendent contre les sarcasmes de leurs amis, quand ils sont pris en flagrant délit de n'avoir ni leur liberté d'action, ni même leur liberté de parler suivant leur conscience.

Tout cela n'aura qu'un temps, quand l'oppression cléricale aura vécu, et tout le monde reconnaîtra que le Réveil Saint-Pierrais a fait de bonne besogne, qu'il a eu le courage de dénoncer publiquement ce que certains mieux informés ne faisaient que soupçonner.

Cette tâche ingrate et périlleuse de divulgation, nous nous l'imposons, non dans un intérêt personnel, mais pour enrayer notre malheureux sort et la ruine de cette colonie, dont certains font leur profit pour mieux asseoir leur fortune et leur domination sur les fables.

Les mauvaises années comme les mauvaises campagnes ne leur pèsent pas, parce que ce sont les malheureux, qui travaillent et qui peinent pour eux, qui en pâtissent par leur créer des priviléges payés par les corvéables.

Grâce au Réveil Saint-Pierrais, n'avons-nous pas échappé à l'emprunt de 300,000 francs! Et si le Réveil eut existé, l'emprunt pour le creusage du Barachois n'aurait pas eu lieu. Aujourd'hui que l'on est obligé de le dénoncer, on peut se demander à qui vraiment a-t-il rendu service? A la maison Légasse

qui, par le creusement des abords de ses cales, économise de son aveu 20,000 francs de main d'œuvre et de manipulation par an.

Et l'on voit comme conséquence la maison d'armement la plus importante dispensée, au grand dam de tout le commerce, des droits de quai; et qui comblera ce déficit? Les contribuables qui n'ont pas part aux priviléges.

Qui paiera également les 100,000 fr. du service postal? Toujours les contribuables, mais aussi ce seront toujours les mêmes privilégiés qui empocheront ce que nous économiserons sou à sou.

Et dire, oh impudence! que l'on ose nous jeter à la face notre pauvreté, et il faudrait se faire sur les provenances d'une fortune acquise aux dépens des uns et des autres de nous; allons donc! il faudrait être ou des naïfs ou de parfaits imbéciles pour garder un silence coupable.

Nous devons rendre hommage à nos collaborateurs, ils se sont toujours montrés désintéressés, et nos lecteurs assidus nous en témoigneront leur reconnaissance en se montrant plus partisans que jamais de nous encourager à soutenir la bonne cause que nous avons entrepris de défendre avec leur concours et leur appui moral.

La Rédaction

LA BALEINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les baleinards jubilent, les baleinards sont dans la joie, il y a de quoi s'exalter, la baleine est passée vendredi 13 octobre au Conseil d'administration et on lui a fait l'honneur d'un rapport de 250 pages.

Jamais, au grand jamais, on n'avait versé tant de flots d'encre pour ce gros animal. Pour un travail d'Hercule c'est un travail. Qu'en résultera-t-il? That is the question.

M. le gouverneur Angoulvant y a mis tout son savoir pour préparer les voies, il y a mis toute sa diplomatie sachant

employer la subtilité de notre belle langue française pour démolir les arguments à contrario.

Malheureusement la source de ses informations est des plus mauvaises pour les avoir puisées auprès de personnalités qui, comme lui, n'entendent rien à la pêche et qui de passage se désintéressent du résultat qui pourra en survenir.

C'est le fait de tout fonctionnaire colonial qui, avant d'être administrateur, est plus autocrate que l'empereur de Russie; c'est à dire qu'il n'a qu'une préoccupation, celle de faire s'accommoder la loi à sa fantaisie ou à son intérêt personnel. Le fonctionnaire arriviste qui veut faire ou parcourir sa carrière au plus vite, n'a que cela en vue, l'avancement.

M. Angoulvant est de la nouvelle école et peut-être est-il plus pressé que les autres. La baleine était enterrée, elle avait suscité pas mal de difficultés, et en homme qui se sent fort de lui-même il a voulu tout surmonter.

Pour y arriver, il a mis en mouvement toute sa diplomatie, faisant semblant de faire des concessions aux uns et aux autres, et en somme ne concédant rien du tout, que quelques belles paroles d'eau bénite de cœur presque toujours en contradiction avec les actes du lendemain.

Ce serait très malin si on se laissait prendre à ce petit jeu-là, mais M. Angoulvant lui-même n'a jamais pensé un instant que l'on se rendrait à l'évidence d'actes et de paroles qui choquent la bonne harmonie par leur opposition flagrante.

Un qui doit être heureux de ce résultat inespéré, c'est M. Auguste Salomon, car c'est pour lui et en son honneur, toute cette belle prise d'armes. C'est ce qui prouve que certains services rendus sont imprescriptibles, tout le monde sait cela mais tout le monde n'est pas à même de l'expérimenter.

Dans toute cette belle épopée baleinarde, il y a aussi un point noir: la diplomatie ne pense pas à tout et elle a oublié de consulter les augures sur cette importante affaire, et pour y obvier, sa décision s'est rendue un vendredi et un treize: jour doublement fatidique à la chose entreprise sous de telles auspices.

SIC FIAT

ELECTIONS A L'ILE AUX CHIENS

Le vingt-deux octobre, il y a élection à l'Ile aux Chiens par suite de la confirmation de l'arrêt du Contentieux annulant le deuxième tour de scrutin des élections municipales de cette localité.

Nous avons dit en temps et lieu ce que nous pensions de cette annulation et qu'il eut été plus logique de punir les irrégularités relevées dans le procès-

verbal fabriqué et déposé en dehors des délais réglementaires.

Il ne s'ensuit pas moins que les électeurs de l'Ile aux Chiens sont convoqués pour réélire leurs conseillers municipaux. Nous espérons, sans savoir ce qui se prépare, qu'ils tiendront à honneur de renvoyer les mêmes conseillers pour faire voir à leurs accusateurs qu'ils ne sont pas aussi versatiles ou variables qu'on les accuse d'être.

En revanche, ils devraient se dispenser de voter pour ceux qui ont donné leurs démissions; il est en effet inutile de se déranger pour de telles gens qui vous font l'affront de refuser le mandat qu'ils avaient sollicité.

Par ailleurs, les conseillers municipaux annulés ont eu le mérite de s'opposer à ce que les impôts soient doublés et l'arrêté pris par le gouverneur pour les imposer d'office est aussi irrégulier que possible, nous le démontrons pièces en mains quand nous le voudrons. Les électeurs de l'Ile aux Chiens doivent donc voter pour leurs anciens conseillers municipaux de manière à bien faire voir qu'ils approuvent leur opposition et qu'ils ne veulent pas d'impôts nouveaux.

A juste titre, l'affaire baleine préoccupe les petits pêcheurs de l'Ile aux Chiens qui se sont prononcés à l'unanimité contre cette nouvelle industrie devant nuire énormément à la petite pêche et à l'atterrissement du capelan sur les côtes de Miquelon.

A eux de se souvenir, dans le choix de leurs futurs conseillers municipaux, de voter de préférence pour des anti-baleinards et de ne pas oublier que M. Louis Légasse disait à Couët : « Vous ne volez pas de baleine, mes amis, Eh bien, il n'y aura pas de baleine. »

Qui a tenu et qui n'a pas tenu parole? Aux électeurs de le dire hautement.

TRIBUNE LIBRE

SIMPLES RÉPONSES

La dernière Vigie publie la lettre d'un quidam se disant père de famille, qui me pose des questions sur la façon dont je fais instruire mes enfants.

Il me suffit de déclarer que je n'ai pas de comptes à lui rendre, et que j'enverrai mes enfants où bon me semblera, sans me préoccuper de ce que lui ou d'autres peuvent en penser.

Peut-être y a-t-il des gens qui vont lui demander conseil à ce sujet, quant à moi je ne suis pas de ceux-là.

Cet estimable père de famille a bien voulu rappeler que je suis ex-maire et catholique: cela est vrai, catholique en effet, il y en a tant d'autres qui ne le sont pas, mais il y a aussi des bigots et des cagots, menteurs et hypocrites, qui ne se font pas honte de voler effrontément leur prochain.

Toutefois si j'ai été maire, je ne le devais pas au clergé, dont je n'ai jamais sollicité l'appui et les suffrages; je doute même fortement qu'il m'ait accordé ces derniers.

Cela ne veut pas dire que j'aie jamais professé à l'égard du clergé des sentiments d'hostilité manifeste: il faut que tout le monde vive. Mais de là à être son esclave il y a loin, et je crois l'avoir prouvé, comme maire, en lui refusant les faveurs illégales auxquelles il prétendait en l'obligeant au contraire à reconnaître que ses membres, citoyens comme les autres, n'auraient pas à compter sur ma complaisance pour se soustraire à la légalité.

Précédemment la Vigie semblait, toujours au même sujet, se préoccuper de connaître les sentiments de certaines personnalités telles que l'amiral Humann, le Comte de Valence etc.

Je puis la rassurer à cet égard, en lui disant que l'amiral, très bon catholique et il ne s'en cache pas, a déclaré cependant qu'il ne s'était pas gêné de défendre sa porte à certain curé dont les allures ne lui convenaient pas.

Quant au Comte de Valence, qui est des mieux renseignés, il a une piètre opinion, partagée par bien d'autres, de ces mêmes curés qui débinent leurs confrères, dans le but de les écarter, et de supprimer toute concurrence !

C'est un triste procédé, et je ne le crois pas de nature à procurer à ses auteurs une mitre probablement convaincue.

Ce ne sont pas, croyez-le bien, des Eudistes, ni des Assomptionnistes, ni même des trappistes auxquels de pareils faits peuvent être reprochés.

Ces derniers du reste, les trappistes, ce respectable père de famille semblerait l'ignorer, ne s'occupent pas d'enseignement: l'agriculture a tous leurs soins et ils font même un fromage excellent.

Je ne veux point rechercher, si c'est de celui-là où de tout autre, mais ce vénérable père de famille me paraît en avoir abondamment mangé.

G. DAYGRAND
ancien maire

Monsieur le Directeur,

Dans la dernière « Vigie » M. Louis Légasse, à propos de laïcisation, parle de la mauvaise foi de ses adversaires et dit entre autre choses : *Que des membres de l'Action laïque envoient leurs enfants chez les Pères Eudistes de Church Point.*

Il y a là erreur de la Vigie, je suis bon enfant parfois n'est-ce pas car dans la circonstance j'aurais pu dire qu'il y avait mensonge flagrant, . . . j'ai dit erreur, laissons donc ce mot subsister.

Etant le seul membre de l'Action ayant des enfants à Church Point. Je pense que c'est moi que M. Légasse a



Il vise. S'il en est ainsi ma réponse sera facile et le fait d'avoir mis mes enfants chez les P. P. Eudistes ne prouve en rien que la minorité — Comme l'écrit M. Légarde — est de mauvaise foi.

Dabord je ferai remarquer que jusqu'ici mes enfants ont plus fréquenté les écoles laïques que les écoles congréganistes. Ma fille ainée est depuis plusieurs années élève d'une des maisons d'éducation de la légion d'honneur, l'aîné de mes fils était jusqu'au printemps dernier interne au lycée de Nantes. Ces deux établissements de l'Etat sont bien des institutions laïques, je pense ?

Dès son retour à Saint-Pierre j'ai mis mon fils ainé, non dans un établissement congréganiste, mais directement à l'école laïque.

Pourquoi ai-je été obligé de mettre mon enfant à Church Point, ce qui m'occupe le double sacrifice de me séparer de mes deux fils ainés encore bien jeunes et la dépense lourde de deux pensions à payer, moi père de famille de huit enfants ?

Pourquoi ! Hélas la réponse est facile et je pourrais appuyer sur les incidents qui ont motivé leur retrait, même avant les vacances, de l'école laïque dirigée par le sieur Picandet sous la haute surveillance de son copain Garnier présentement et souhaitons-le — provisoirement inspecteur primaire. Pour aujourd'hui la seule raison que je veuille donner est la suivante : J'ai envoyé mes enfants à Church Point parce que je ne veux pas les voir perdre leur temps à l'école dirigée par le sieur Picandet sous la surveillance de son copain, dont la conduite au vu et au su de tout le monde, laisse tant à désirer pour ne pas dire plus.

En effet, les professeurs sous les ordres de ce singulier directeur commerçant se succèdent avec une rapidité vertigineuse, aucun instituteur qui a le souci du bon renom de sa classe ne tient à rester sous les ordres d'un tel chef. Je ne cite pour exemple que le cas de MM. Bergogne et Lavie et celui d'autres professeurs métropolitains dont l'obligation de rester à leur poste leur a été imposée alors qu'ils demandaient à rentrer. Ils ont retiré leur demande parce qu'en la maintenant ils savaient qu'ils seraient mis à la disposition du ministre, ce qui eut été pour eux une disgrâce.

Aussi que se produit-il, sauf pour un de ces professeurs, une instabilité complète, une anarchie sans borne, les élèves sont aujourd'hui sous la direction d'un maître, le lendemain sous celle d'un autre, pour le plus grand dommage de leur instruction.

Voilà pourquoi j'ai été obligé de mettre mes enfants à l'étranger ; Voilà pourquoi tous ceux qui ont souci de la bonne instruction et de l'éducation de leurs enfants seront forcés un jour ou l'autre de faire de la sorte tant que

nous aurons un directeur d'école du genre Picandet.

Si ces quelques explications ne suffisent pas à la « Vigie » et autres, je suis prêt à compléter mes renseignements.

Avec mes remerciements, veuillez agréer etc. . . .

EUGÈNE BENATRE

NOUVELLE LIGUE Anti-alcoolique

Enfoncé la ligue anti-alcoolique, la Vigie préconise comme beaucoup plus efficace de mettre un bon cuisinier à bord de chaque navire banquais pour y faire de la bonne cuisine, de bon thé et des gâteaux pour y mettre à tremper au five o'clock du matin et du soir.

L'idée n'est pas banale du tout, elle est du reste empruntée à nos voisins les Américains grands mangeurs de plum-pudding et aussi grands buveurs de cups of tea; avec cette différence encore que le cuisinier est l'homme de confiance de l'armateur et de l'équipage qui le paient presque aussi cher que le capitaine.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir un ancien capitaine remplir les fonctions de cuisinier et vice-versa, un ancien cuisinier redevenir capitaine.

Voilà ce qui n'existe pas dans nos mœurs maritimes et notre manière de vivre est bien pour quelque chose dans notre manière d'être.

L'idée fera peut-être son chemin, il suffit qu'un gros armateur en fasse son dada. Pour répondre à toutes les demandes d'emploi il y aurait quelque chose à faire : créer pour les adultes un cours d'art culinaire anti-alcoolique.

Pour ce faire, on a tous les éléments sous la main, M. Picandet en sa qualité de directeur d'école, que l'on appelle quelquefois des marchands de soupe, et M. Garnier inspecteur primaire pourraient se dévouer pour faire ces cours gratuits.

Il va sans le dire que les sauces au madère et au kirsch seraient formellement interdites du programme d'étude, les quatre épices seraient seules admises pour le relevé des sauces avec l'ail et l'oignon sans oublier la carotte miquelonaise.

Le concours aurait lieu cet hiver et la cuisine du fourneau économique serait tenue chaque semaine par un des postulants au brevet de cuisinier banquais.

Un petit livre de cuisine très sommaire serait composé par les deux professeurs, donnant la manière d'accompagner la morue à mille et une sauces, ainsi que le flétan, la raie et autres menus poissons.

Après cet essai, dont nous ne doutons pas de la réussite, les deux professeurs auront bien mérité de la ligue anti-alcoolique, tout en ayant suivi une autre voie que celle préconisée par leurs devanciers.

Journaux de France

De l'Humanité :

Le citoyen Paul Constan, député de Montluçon vient d'adresser la lettre suivante au ministre des colonies :

« Montluçon, le 15 septembre 1905.

« Monsieur le ministre,

« Je vous ai entretenu à plusieurs reprises de la situation créée à St-Pierre et Miquelon par l'omnipotence d'un capitaliste qui a réussi, depuis longtemps, à mettre la main sur l'administration de la colonie.

« J'aurai l'honneur de vous interpeller à la rentrée sur les scandales de Saint-Pierre et Miquelon.

« Veuillez agréer, etc.

P. CONSTANS

De la Frontière du Sud-Ouest :

Interpellation sur Saint-Pierre et Miquelon

La nouvelle que le citoyen Paul Constan, député de l'Allier, vient de notifier à M. le ministre des colonies son intention de l'interpeller à la rentrée du Parlement, sur les scandales de St-Pierre et Miquelon, a produit ici une vive sensation. C'est à Bayonne, en effet, que les armateurs qui semblent visés par le dépôt de cette interpellation ont leur principal établissement. C'est aux environs de Bayonne que l'abbé Légarde, pseudo-évêque de notre colonie d'Amérique, réside depuis plusieurs mois. Enfin dans un village voisin d'ici, nous voyons, depuis quelque temps, une florissante et pittoresque commune opprimée et exploitée selon les principes appliqués outre-mer s'il faut en croire et l'interpellateur et les journaux républicains de la colonie. Déjà, la « Frontière », on ne l'a pas oublié, avait donné l'éveil sur ces questions coloniales. La lumière ne tardera pas à se faire, nous en avons la conviction. Dans une démocratie, il est des choses qui ne sauraient durer. Aussi doit-on féliciter le vaillant député de l'Allier de sa courageuse initiative.



LES CHIENS

à l'Exposition de Marseille

La dernière Vigie insère trois avis sensationnels au sujet de l'Exposition de Marseille dont notre comité colonial a pour président M. Garnier. Déjà nous avions entendu dire qu'il avait été décidé ou proposé que l'on exposerait de la bière de spruce et qu'une buvette serait installée à l'Exposition pour en offrir des rafraîchissements en guise d'apéritif.

À ce moment-là, on parlait même que M. Garnier serait envoyé comme commissaire de la colonie à l'Exposition de Marseille.

Cette exposition de bière de spruce et l'ouverture de ce débit étaient déjà quelque chose de très réussi. L'envoi de chiens de Terre-Neuve, de race plus ou moins pure, complète la surprise de l'annonce de ce marché aux chiens établi dimanche dernier route de Saivoyard.

Réellement est-ce qu'il y aurait de l'argent en caisse pour faire des expositions de ce genre? Et quel profit le commerce local tirerait-il de l'envoi de bière de spruce et d'attelages de chiens? Nous le demandons à M. le gouverneur Angoulvant.

N. B.—Au moment de mettre sous presse, l'Officiel nous apprend que le sous-comité a été dissous faute de sous en caisse: que de soulagement et quelle soulographie de contentement pour les chiens de ne pas aller à Marseille.

GALIMATIAS DE M. LÉGASSE

Nous combattrons, dit la dernière Vigie, à côté du Réveil s'il veut suivre une action parallèle et nous lui souhaiterons plein succès sans nous montrer jaloux ou exclusif. La Vigie est libérale et restera honnête.

signé: Cémoi, L. Légasse

Que peut vouloir dire tout ce galimatias? Que signifie cette offre d'association à des gens que l'on traite de fous et de lâches, auxquels on fait un crime de ne pas avoir de 100,000 francs? C'est à se demander si celui qui a écrit cet entrefilet grotesque jouit de tout son bon sens? En tout état, nous faisons le même cas de ses améités que de ses grossièretés. Quant à son honnêteté, qu'il se rappelle la conclusion du proverbe: qui n'est vanté que de soi et de son curé.

M. MICHAS ET M. TEULON

Par cablogramme privé, on a appris que M. Michas et Teulon venaient d'obtenir un avancement mérité.

Toutes nos félicitations à ces deux magistrats avec l'expression de nos regrets que cet avancement les oblige à nous abandonner et à renoncer aux bonnes relations que nous avions avec eux.

MARIAGE

Cejourd'hui samedi, à trois heures, va se célébrer le mariage de M. Léon Lacroix avec Mademoiselle Emilie Yvon.

M. Léon Lacroix est encore un tout jeune homme plein d'avenir et qui, comme son frère ainé, a le talent de se rendre sympathique à tout le monde: c'est déjà beaucoup et très appréciable quand on veut se mettre dans le commerce.

Mademoiselle Emilie Yvon appartient à une des meilleures et des vieilles familles de Saint-Pierre, elle est elle-même d'un caractère très sympathique et très doux, heureux présage pour entrer en ménage.

A cette occasion, nous adressons aux jeunes époux l'expression de nos compliments et de tous nos souhaits de bonheur.

Le repas de noce se tient chez Madame Fosset, au rendez-vous des gourmets qui, tout en ayant un bon coup de fourchette, aiment la bonne cuisine et le vin fin.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE ou A LOUER

TROIS MAISONS

S'adresser chez M. Th. Prenveille

A VENDRE

Les goélettes

GEORGES, INÈS ET ALICE

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT

OCCASIONS

Il reste à vendre pour le compte du Dr Brunati: Services de table et à café.—Linge de table.—Linge et couvertures de lit (le tout neuf).—Conсерves.—Sardines pressées.—Cigares et quelques autres articles.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT

Service entre New-York et le Havre par la Comp^{ie} G^{le} Transatlantique

La «Savoie» ayant repris son service, les départs sont modifiés comme suit:

Départs:

La Savoie	le 19 Octobre
La Touraine	le 26 "
La Lorraine	le 2 Novembre
La Bretagne	le 9 "
La Savoie	le 16 "
La Touraine	le 23 "
La Lorraine	le 30 "
La Gascogne	le 7 Décembre
La Savoie	le 14 "
La Bretagne	le 21 "

Th. CLÉMENT, Agent.

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave et grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barachois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.